

MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Episode de pollution à l'OZONE (O_3)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 29/07/2026

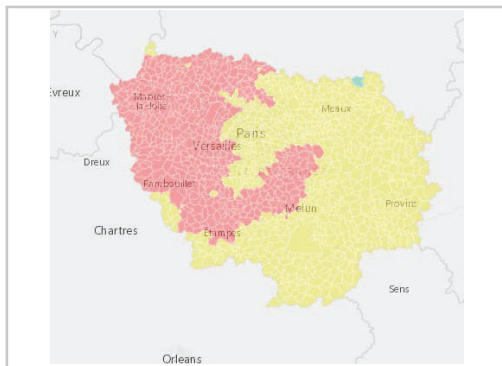
Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

28/07/2026

29/07/2026

Prévision pollution :

OZONE



150 à 180 µg/m³

Prévision pollution :

OZONE



160 à 190 µg/m³

Explication de l'épisode et évolution

Selon les prévisions d'Airparif :
Pour l'ozone, le niveau d'information de 180 µg/m³ pendant 1h devrait être dépassé le mercredi 29 juillet 2026.

Recommandations comportementales



Utiliser les
moyens de
transports les
moins polluants:
Vélo, transports
en commun,
covoiturage



Réduire la
vitesse de
circulation



Réduire les
émissions
polluantes des
acteurs
économiques



Eviter
l'utilisation du
bois de
chauffage
individuel.
Suspendre le
brûlage de
déchets verts



Maitriser les
consommations
énergétiques
liées au
chauffage



Différer les
déplacements.
Contourner
l'agglomération
par la rocade
francilienne
pour les PL en
transit PTAC
+3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

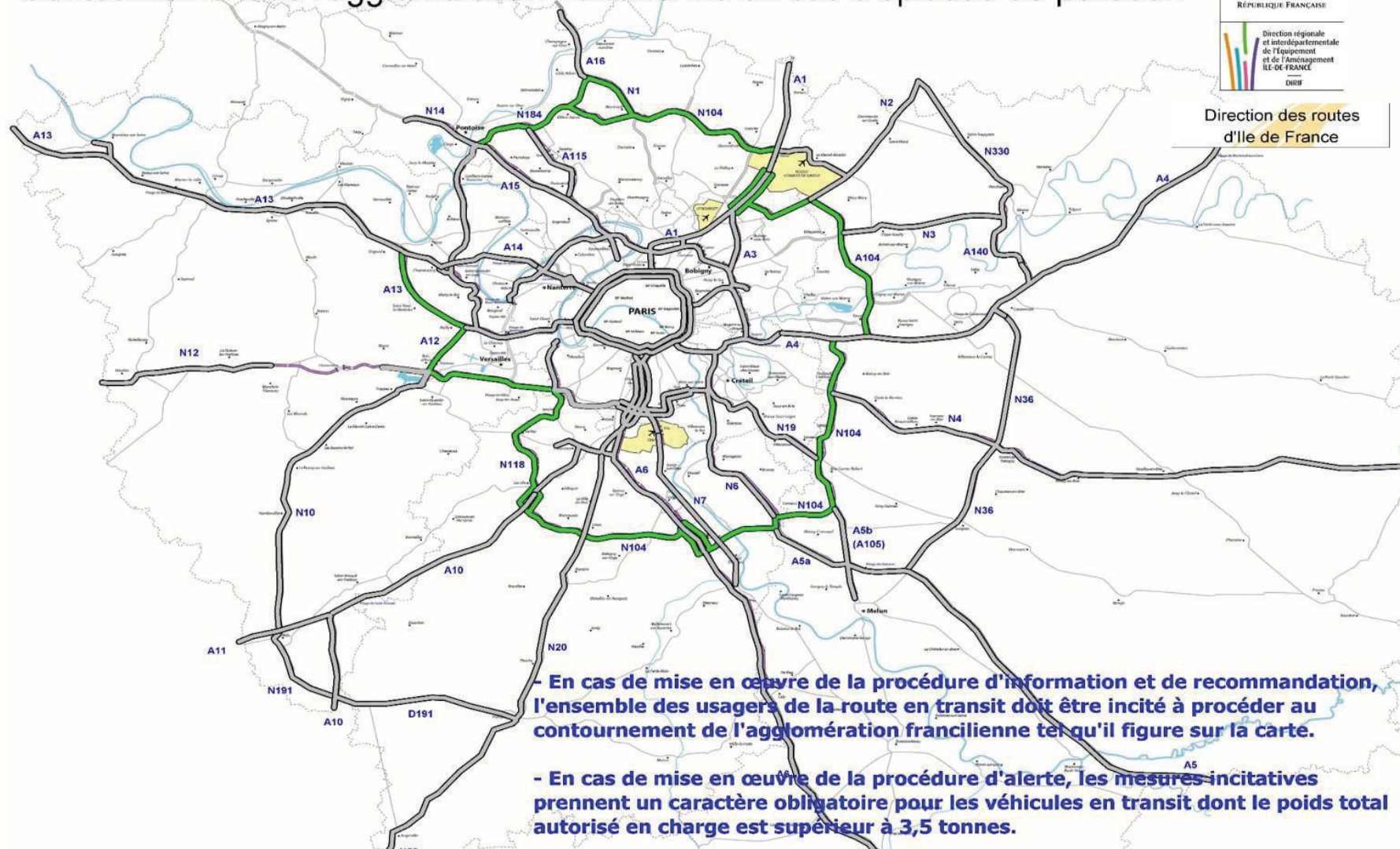
Évolution prévue de l'épisode de pollution pour le 30/07/2026

AMELIORATION

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes
d'Ile de France



- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.
- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.